



## Apport en industrie, mode d'emploi

[Accueil](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/) » [Le financement d'une création d'entreprise](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/financement/) » [Le financement par fonds propres](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/financement/fonds-propres/) » Apport en industrie, mode d'emploi

Ce dossier a été mis à jour pour la dernière fois le 2 décembre 2019.

L'**apport en industrie** consiste, pour un associé, à mettre à disposition de la société son **travail**, ses **connaissances techniques** ou ses **services**.

**Effectuer un apport en industrie** n'est toutefois pas si simple et beaucoup règles spécifiques encadrent ce procédé. Voici un mode d'emploi sur l'apport en industrie.



### Apports en industries, dans quel type d'entreprise ?

Les apports en industrie ne peuvent pas être effectués dans toutes les formes juridiques existantes. Il sont seulement possible :

- en SARL (**Société A Responsabilité Limitée** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/pourquoi-creer-une-sarl/>)),
- en SAS (**Société par Actions Simplifiée** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-sas/>)),
- en SNC (**Société en Nom Collectif** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-snc/>)),
- en SEP (**société en participation** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/la-societe-en-participation/>)),
- en SCA (Société en Commandite par Actions),

- uniquement pour les associés commandités,
- et en SCS (Société en Commandite simplifiée), uniquement pour les associés commandités.

Pas d'apports en industrie possibles en SA ou pour les associés/actionnaires commanditaires de SCA et SCS.

## FINANCER SON PROJET - NOS OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Créer son entreprise en ligne <a href="https://creation.lecoindesentrepreneurs.fr/">(https://creation.lecoindesentrepreneurs.fr/)</a>	Déposer son capital en ligne <a href="https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/depot-capital-social-en-ligne/">(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/depot-capital-social-en-ligne/)</a>	Faire son business plan <a href="https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/le-guide-de-la-sas/#/landing">https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/le-guide-de-la-sas/#/landing</a>
--	---	--

**Le Coin des Entrepreneurs**

### Créer votre entreprise

Simple, rapide et efficace

[Créer mon entreprise](#)

Avec **LegalPlace**.

★ Trustpilot ★★★★★ 4.7/5 sur 2,802 avis • Exc

[https://creation.lecoindesentrepreneurs.fr/?utm\\_source=lcde&utm\\_medium=partner&utm\\_campaign=apport-en-industrie](https://creation.lecoindesentrepreneurs.fr/?utm_source=lcde&utm_medium=partner&utm_campaign=apport-en-industrie)

### Nos guides pour entrepreneurs

**Création d'entreprise, les étapes clés**  
[\(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/etapes-clés-de-la-creation-d-entreprise/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/etapes-clés-de-la-creation-d-entreprise/)

**Réaliser son étude de marché**  
[\(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/etude-de-marche/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/etude-de-marche/)

**Faire son business plan**  
[\(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/business-plan/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/business-plan/)

**Le guide de l'EURL**  
[\(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/euril-quel-faut-savoir/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/euril-quel-faut-savoir/)

**Le guide de la SARL**  
[\(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/sarl-definition-et-fonctionnement/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/sarl-definition-et-fonctionnement/)

**Le guide de la SASU**  
[\(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/sasu-guide/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/sasu-guide/)

**Le guide de la SAS**  
[\(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/sas-societe-par-actions-simplifiee/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/sas-societe-par-actions-simplifiee/)

[Notre livre gratuit à télécharger](#)

### Comment effectuer un apport en industrie ?

L'ensemble des règles qui régissent les apports en industrie effectués par les associés doivent figurer dans les **statuts de la société** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/les-statuts-dune-societe/>) : rémunération, modalités, durée, définition des apports effectués...

Les statuts de la société doivent donc énumérés un par un chaque apport en industrie.

Si les apports en industrie ne figurent pas dans les statuts, ils sont considérés comme inexistantes.

### Comment évaluer des apports en industrie ?

L'évaluation des apports en industrie est l'étape la plus compliquée dans le cadre d'un apport en industrie car il s'agit d'évaluer un apport immatériel.

Pour réussir à évaluer un apport en industrie, il faut réussir à chiffrer le coût que la société devrait supporter pour bénéficier d'un travail ou de connaissances similaires.

Les cookies sont de petits fichiers qui sont stockés sur votre navigateur. Nous les utilisons pour garantir le bon fonctionnement de notre site Web, personnaliser votre expérience de navigation, analyser la manière dont vous utilisez notre site Web et vous proposer des publicités pertinentes. Pour ces raisons, nous pouvons partager les données d'utilisation de notre site avec nos partenaires de publicité et d'analyse. Vous pouvez choisir si vous souhaitez ou non consentir à notre utilisation des cookies via les options ci-dessous. [Politique de confidentialité](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/) (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/>).

[J'accepte \(#\)](#) [Je refuse \(#\)](#)

pertes.

L'apporteur reçoit donc des titres différents des autres associés qui lui permettent :

- de bénéficier du droit au bénéfice,
- de bénéficier du droit au partage de l'actif net,
- et de participer aux décisions collectives et de voter.

Si les statuts ne prévoient rien au sujet des droits financiers d'un apporteur en industrie, il bénéficiera des mêmes droits que l'associé qui a effectué le plus petit apport en numéraire ou en nature (l'associé qui a le moins de droit dans le capital social).

Enfin, les titres reçus en contrepartie d'un apport en industrie ne peuvent pas être cédés ou transmis.

## Les obligations de l'apporteur en industrie

La personne qui effectue un apport en industrie s'engage à :

- rendre les services et le travail promis, et apporter les connaissances techniques en question,
- ne pas concurrencer la société,
- par défaut, exercer son activité pendant toute la durée de vie de la société,
- et ne pas percevoir personnellement de gains en contrepartie de l'exercice de l'activité qu'il apporte.

Lorsque l'apporteur en industrie n'est plus en mesure d'exercer son activité, ses droits liés à l'apport en industrie sont liquidés.

*A lire également sur les apports en société :*

- [Les apports en capital social \(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/les-apports-en-capital-social/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/les-apports-en-capital-social/)
- [Les apports en numéraire \(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/les-apports-en-numeraire/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/les-apports-en-numeraire/)
- [Les apports en nature \(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apports-en-nature/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apports-en-nature/)



### Pierre Facon

Co-fondateur - Le Coin des Entrepreneurs

Média online de référence sur la création, la reprise et la gestion d'entreprise

Application digitale pour accompagner les entrepreneurs dans leurs projets

Expert en création d'entreprise



Le Coin des Entrepreneurs

## Créer votre entreprise

Simple, rapide et efficace

Créer mon entreprise

Avec **LegalPlace.**

★ Trustpilot



4,7/5 sur 2,802 avis • Excellent

Google



4,5/5 sur 6,383 avis

[https://creation.lecoindesentrepreneurs.fr/?utm\\_source=lcdc&utm\\_medium=partner&utm\\_content=tableau](https://creation.lecoindesentrepreneurs.fr/?utm_source=lcdc&utm_medium=partner&utm_content=tableau)

## 10 commentaires sur "Apport en industrie, mode d'emploi"

Sylvain Valette dit :

**31 mai 2018 à 9 h 38 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-158456>)

Bonjour,

et merci pour ce site, c'est une véritable mine d'or.

Il y a néanmoins dans cette page quelque chose que je ne saisis pas bien.

Paragraphe 4. Rémunération des apports en industrie

« L'associé qui effectue un apport en industrie n'obtient aucun titre représentatif du capital social de la société en contrepartie ». et plus loin je vois,

Les cookies sont de petits fichiers qui sont stockés sur votre navigateur. Nous les utilisons pour garantir le bon fonctionnement de notre site Web, personnaliser votre expérience de navigation, analyser la manière dont vous utilisez notre site Web et vous proposer des publicités pertinentes. Pour ces raisons, nous pouvons partager les données d'utilisation de notre site avec nos partenaires de publicité et d'analyse. Vous pouvez choisir si vous souhaitez ou non consentir à notre utilisation des cookies via les options ci-dessous. [Politique de confidentialité \(https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/\)](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/)

**J'accepte (#). Je refuse (#).**

**Le Coin des Entrepreneurs**

Création, Reprise, Gestion et Transmission d'entreprise

Tout ce qu'il faut savoir sur  
La création d'entreprise



(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/wp-content/uploads/2022/03/Creer-son-entreprise-2022.pdf>)

### Nos outils pour vous aider

**Construire son projet d'entreprise en ligne**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/son-projet-dentreprise-en-ligne/>)

**Création d'entreprise en ligne**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creation-d-entreprise-en-ligne/>)

**Comparateur de statut juridique**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/simul-statut-juridique-entreprise/>)

**Outil de business plan en ligne**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-business-plan-gratuitement/>)

**Prévisionnel financier sur Excel**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/previsionnel-financier-excel-gratuit/>)

### Préparer sa création d'entreprise

**Evaluer et tester son idée de création**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/evaluer-idee-creation-dentreprise/>)

**Bien préparer son projet de création**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/preparer-son-projet-de-creation-dentreprise/>)

**Faire un business model canvas**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/business-model-canvas/>)

**Valider son projet de création d'entreprise**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/valider-son-projet-de-creation-dentreprise/>)

### Construire son business plan

**Tout comprendre sur le business plan**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/tout-comprendre-sur-le-business-plan/>)

**Bien préparer son business plan**  
(<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/preparer-son-business-plan/>)

**1 juin 2018 à 12 h 44 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-158505>)

Bonjour,  
 Merci pour votre commentaire.  
 En fait, l'apporteur reçoit des titres spécifiques, différents de ceux attribués aux associés qui réalisent des apports en capital social.  
 J'ai modifié l'article pour que cela soit plus clair, merci pour la remarque.

HELYE antoine dit :

**22 septembre 2016 à 17 h 34 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-139333>)

Si je comprends bien, l'apport en industrie ne permet pas de générer un revenu régulier – mensuel par exemple – à l'apporteur, mais simplement de percevoir des dividendes en fonction des parts sociales consenties pour son apport (30% par exemple). Le commissaire aux apports évalue donc la valeur de cet apport par rapport au capital social existant en vue de définir le niveau de parts sociales correspondant.  
 C'est bien ça ?

**Répondre (#comment-139333)**

Pierre Facon dit :

**22 septembre 2016 à 21 h 51 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-139340>)

Effectivement, l'apporteur en industrie ne peut percevoir aucun revenu régulier en contrepartie de son apport. Il s'agirait dans ce cas d'une relation d'employeur à salarié.  
 Il faut évaluer la valeur de l'apport en industrie. En contrepartie, l'apporteur reçoit des droits (au bénéfice notamment)

Geraud anne dit :

**4 novembre 2015 à 0 h 00 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-124842>)

est-ce qu'au final, cela signifie que l'apporteur en industrie ne peut être « propriétaire » de la société? Dans mon cas, mon associé me propose de financer le projet en contrepartie, c'est moi qui me consacrerai « corps et ame » au développement de la société en y consacrant mon temps et savoir-faire. Est-ce équitable?  
 Je tiens à être responsable, propriétaire et bénéficiaire à 50% avec mon associé sur toute la ligne.. est-ce que mon temps est vraiment équivalent à son apport financier? avez-vous des moyens d'estimer cela?  
 merci de votre éclairage,  
 Cordialement

**Répondre (#comment-124842)**

Pierre Facon dit :

**13 novembre 2015 à 19 h 56 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-125107>)

Bonjour,  
 L'apport en industrie ne permet pas d'être propriétaire d'une société, seuls les apports en capital compte et ce n'est pas le cas de l'apport en industrie. Un temps ne constitue pas un apport en capital.

Jacquet-Francillon Bruno dit :

**23 janvier 2015 à 16 h 07 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-52853>)

Article intéressant,

Petite question dans un Groupement Forestier l'un des porteurs de part peut-il envisager de demander des parts d'industrie sur un travail déjà effectué alors que les statuts ne mentionne rien sur le sujet?

Son idée:

Créer des parts d'industrie pour son compte, liquider le cash du Groupement avec la nouvelle formule de ventilation des parts, puis chaque année distribution des dividendes.

**Répondre (#comment-52853)**

Pierre F. dit :

**18 février 2015 à 19 h 15 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-63776>)

Bonjour Monsieur,  
 Désolé de ne pas pouvoir vous aider mais je ne maîtrise pas la législation des groupements forestiers.

malik dit :

**22 octobre 2014 à 11 h 34 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-24419>)

article intéressant.

Question subsidiaire, si on a une start up et que l'un des associés n'a pas souhaité investir en numéraire, est-ce qu'il préfère apporter son

Les cookies sont de petits fichiers qui sont stockés sur votre navigateur. Nous les utilisons pour garantir le bon fonctionnement de notre site Web, personnaliser votre expérience de navigation, analyser la manière dont vous utilisez notre site Web et vous proposer des publicités pertinentes. Pour ces raisons, nous pouvons partager les données d'utilisation de notre site avec nos partenaires de publicité et d'analyse. Vous pouvez choisir si vous souhaitez ou non consentir à notre utilisation des cookies via les options ci-dessous. [Politique de confidentialité](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/) (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/>).

**[J'accepte \(#\)](#) [Je refuse \(#\)](#)**

**Trouver une forme juridique**

**[Créer une EURL : tout ce qu'il faut savoir](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-eurl/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-eurl/>)

**[Créer une SARL : tout ce qu'il faut savoir](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-sarl/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-sarl/>)

**[Créer une SASU : tout ce qu'il faut savoir](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-sasu/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-sasu/>)

**[Créer une SAS : tout ce qu'il faut savoir](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-sas/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creer-une-sas/>)

**Faire ses choix de création**

**[Tableau comparatif des statuts juridique](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/tableau-comparatif-formes-juridiques-ei-eurl-eurl-sarl-sas/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/tableau-comparatif-formes-juridiques-ei-eurl-eurl-sarl-sas/>)

**[Choix d'un statut juridique pour l'entreprise](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/choix-statut-juridique-de-l-entreprise/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/choix-statut-juridique-de-l-entreprise/>)

**[Choix du régime fiscal de l'entreprise](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/tableau-comparatif-entre-ir-et-is/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/tableau-comparatif-entre-ir-et-is/>)

**[Choix d'un statut social pour le dirigeant](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/tns-salarie/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/tns-salarie/>)

**Immatriculer sa société**

**[Formalités à accomplir pour créer son entreprise](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/formalites-entreprendre/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/formalites-entreprendre/>)

**[Procédure à suivre pour immatriculer sa société](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/procEDURE-immatriculer-societe/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/procEDURE-immatriculer-societe/>)

**[Solutions pour créer son entreprise](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/solutions-creer-societe-faire-soi-meme-ou-deleguer/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/solutions-creer-societe-faire-soi-meme-ou-deleguer/>)

**[Créer son entreprise en ligne, choisir et comparer](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creation-entreprise-en-ligne-choisir-comparer/)** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/creation-entreprise-en-ligne-choisir-comparer/>)

Pierre F. dit :

**22 octobre 2014 à 16 h 36 min** (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/apport-en-industrie/#comment-24460>)

Exactement, l'apport en industrie disparaît dans ce cas. Les titres reçus en contrepartie ne sont pas cessibles. Soit la personne suit les nouveaux propriétaire, soit ses droits sont liquidés.

## Poster un commentaire

Nous ferons de notre mieux pour vous répondre dans des délais raisonnables. Vous pouvez demander à tout moment la rectification ou la suppression de vos informations à caractère personnel : [Nous contacter](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/nous-contacter/) (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/nous-contacter/>).

Prénom (obligatoire)  
 Mail (non affiché) (obligatoire)

Avertissez-moi de la publication de nouveaux commentaires par mail. Vous pouvez également [souscrire](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/comment-subscriptions/?srp=8828&srk=ca69db06d965ab3a04c49a12ec67c3ea&sra=s&srsrc=f) (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/comment-subscriptions/?srp=8828&srk=ca69db06d965ab3a04c49a12ec67c3ea&sra=s&srsrc=f>), sans laisser de commentaire.

trois x  = vingt un 

Poster le message

### Navigation :

- Partenariats et publicité (<http://www.fcic-media.com/>)
- Nous contacter (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/nous-contacter/>)
- Mentions légales et CGU (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/mentions-legales/>)
- Politique de confidentialité (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/>)
- Plan du site (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/plan-du-site-le-coin-des-entrepreneurs/>)

### Le coin des entrepreneurs :

Le coin des entrepreneurs est un média online de référence pour les créateurs d'entreprise, les repreneurs d'entreprises et les chefs d'entreprises. Nous vous proposons sur notre site internet des centaines de dossiers sur les thèmes de la création, la reprise et la gestion d'entreprise, dans le but de vous informer et de vous conseiller dans toutes les étapes de votre projet entrepreneurial (de l'idée de projet jusqu'au lancement de votre nouvelle activité).

En plus du média, Le Coin des Entrepreneurs vous propose également une application digitale pour vous accompagner dans vos projets entrepreneuriaux. Notre application vous propose une multitude de fonctionnalités pour vous guider dans votre projet de création ou de reprise d'entreprise

Notre mission est simple : proposer aux entrepreneurs un éco-système complet qui leur permet de construire leur projet et de se lancer dans leur nouvelle activité

### Nos autres sites :

- Notre application (<https://app.lecoindesentrepreneurs.fr/>)
- Entreprises et Droit (<http://www.entreprises-et-droit.fr/>)
- Compta-Facile (<https://www.compta-facile.com/>)

Copyright © SARL F.C.I.C numéro 00054488 - Le Coin des Entrepreneurs - création, reprise et gestion d'entreprise - Marque déposée à l'INPI - Édité par F.I Médias web pour entrepreneurs

Les cookies sont de petits fichiers qui sont stockés sur votre navigateur. Nous les utilisons pour garantir le bon fonctionnement de notre site Web, personnaliser votre expérience de navigation, analyser la manière dont vous utilisez notre site Web et vous proposer des publicités pertinentes. Pour ces raisons, nous pouvons partager les données d'utilisation de notre site avec nos partenaires de publicité et d'analyse. Vous pouvez choisir si vous souhaitez ou non consentir à notre utilisation des cookies via les options ci-dessous. [Politique de confidentialité](https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/) (<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/politique-de-confidentialite/>).

[J'accepte \(#\)](#) [Je refuse \(#\)](#)